Stamatios Tzitzis, *Les Interludes de Droit dans la symphonie de la justice,* Presses de l'Université Laval, Coll. Diké, 2021.

Le dernier livre de Monsieur Stamatios Tzitzis, point culminant récapitulant toute sa pensée, part d'une pertinente analogie aux accents esthétiques intemporels : celle qui consiste à établir une correspondance entre symphonie et justice en mettant en évidence leur polyphonie réceptive car la justice « s'écoute et se déchiffre grâce aux notes qui la composent » (p.3) On pourrait alors poser comme une sorte de postulat que si la justice peut se révéler cacophonique ou même « dia-phonique » (exprimant un désaccord ou une disharmonie) tout autant que « symphonique », c'est précisément à cause de cette polyphonie tout particulièrement caractéristique de notre époque. Pour garder cette belle métaphore musicale, disons que symphonie et diaphonie s'opposent tout en supposant au départ des harmoniques distinctes qui se mettent en relation. Sauf que l'une va donner lieu à une oeuvre harmonieuse et cohérente sur le plan esthétique tandis que l'autre ne sera qu'un mélange confus et discordant.

Est-ce que la justice peut donner lieu à tout cela tout en demeurant elle-même ? Certainement, car elle a plusieurs fonctions et ce n'est pas un hasard si elle emprunte déjà chez les Hellènes, plusieurs visages et figures de la divinité : Thémis, Diké, ou Némésis…L'allégorie de la justice avec son bandeau, le glaive et sa balance en recèle le sens et la complexité.

Et si l'interlude est un divertissement ou une courte pièce servant de transition entre deux pièces plus importantes, le Droit (et par extension les droits qui le composent) raconte l'historicité de la justice et ses moments, sortes d'interludes qui préparent « notre initiation dans le temple de la Justice » (p.4) nous rappelant que le faisceau de droits multiformes « ne relèvent pas

directement de la symphonie de la justice » mais « servent à nous préparer pour les moments symphoniques à venir (p.4).

Monsieur Tzitzis nous rappelle également qu'il n'y a pas de justice rigide et figée, et à l'instar de toute œuvre symphonique, elle fait appel à la fois à la raison (les accords et désaccords) et aux émotions, car les droits, ses interludes « agissent dans l'immédiateté de son exécution, comme espaces juridiques qui achèvent l'œuvre musicale. » (p.4)

Les six chapitres de ce livre, d'une grande richesse sur le plan historique et conceptuel, sont par conséquent à « écouter » comme des interludes dans la symphonie de la justice :

1ère partie : Le *cosmos* chez les Hellènes. Le droit en éthique et politique.

2ème partie : Le pathétique philosophique et tragique dans la musique de la *physis.*

3ème partie : Les harmoniques du *dikaion physikon* (droit naturel) et les notes de la dialectique dans l'univers de la justice politique.

4ème partie : L'existence et la personne avec les prétendants de la justice dans les interludes de l'Être.

5ème partie : Les interludes de la justice personnaliste moderne.

6ème partie : Les revenants grecs dans les visions d'aujourd'hui.

De notre côté, nous ne pouvons que nous sentir interpelés par certains « interludes » qui mettent en évidence le fossé qui sépare les Anciens et les Modernes. La « personne » par exemple et ses droits fondamentaux n'existe pas encore chez les Hellènes. Cette première n'est qu'un προσωπείον, une face ou un « masque » mais qui reflète l'ordre cosmique dans la Cité en tant qu'œuvre d'art de la nature et participant « au dynamisme de l'Etre sans être soumise à la volonté ni à la raison individuelle » (p. 158). Pas de droit volontariste donc qui

nécessite l'intervention du législateur humain, mais au contraire, comme dans *l'Orestie* un Droit soumis à la Nécessité et l'implacable Destin (*Chréon*) qui n'est pourtant ni injuste, ni arbitraire car il exprime une dette *cosmique* à « rembourser ». Antigone ou Œdipe expriment également cette idée sans ambiguïté. L'Etat moderne, en revanche, prend naissance indépendamment du *logos* naturel et témoigne de droits subjectifs d'un individu « démiurgique » dont la souveraineté se substitue à celle du peuple, sa justice se substitue à la justice cosmique, et dont la dignité intrinsèque n'est point le fruit de son *agon* dans la vie, ni du mérite. Nos contemporains pourraient se réclamer de la philosophie politique de Sade qui prône une Nature « autopoétique », avec ses accents héraclitéens mais *inversés* : ce n'est plus l'harmonie qui est créée par le « mouvement » mais l'anarchie puisque la liberté post-moderne érigée en « droit individuel » est en train de légitimer toutes les transgressions.

La postmodernité n'a retenu que le droit du plus fort sous l'habit *humanitaire* qui cache l'*humanitarisme* comme idéologie de la légitimation d'une politique exercée sans scrupules, tandis que la justice humaine pourrait concilier, comme chez Eschyle, tout à la fois le *dikaion* (le juste), le *nomimon* (le légal) et le *osion* (ce qui est conforme aux lois des dieux). (p.112). Même la bioéthique, qui encadre depuis 1994 certaines activités médicales et de recherche « se transforma en bio-droit » nous rappelle l'auteur (p. 288).

Pour conclure, le dernier livre de Monsieur Tzitzis semble nous rappeler ce que l'amnésie de l'Etre nous a fait oublier : que la justice et le droit sont toujours à articuler car la justice est aussi une catégorie morale et même, chez les Anciens, une vertu.

Di Vassiliki-Piyi CHRISTOPOULOU